



Procès-verbal

Bureau Directeur téléphonique du 31 mai 2013

Présents : BERNAT-SALLES Philippe, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne.

Assistent : BANA Philippe, BAUDE Pascal, GRANDIN Emmanuel, NISAS Daniel, Etienne CAPON.

Excusés : BETTENFELD Jacques, SAURINA Patricia, VILLEPREUX Brigitte, MANOUVRIER Alexis, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, SCARSI Claude, JACQUET Michel.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 12 h depuis le siège de la FFHB.

Le Bureau Directeur valide le procès-verbal de sa réunion du 10 mai 2013.

Concernant les finales de Coupe de France 2013-2014, la date initialement retenue du samedi 24 mai 2014 se heurte au calendrier de la LNH. Cette dernière propose que la date des finales soit donc décalée au dimanche 25 mai 2014 qui correspond avec la date envisagée au départ pour l'assemblée générale de la Fédération en Martinique.

Il est donc demandé aux organisateurs de cette Ligue d'étudier avec les hôtels et les compagnies aériennes la possibilité de décaler d'une journée le départ des délégués régionaux et départementaux et des représentants fédéraux, afin de permettre un positionnement définitif des finales de Coupe de France au dimanche 25 mai 2014.

S'agissant des finales de la Coupe de France en 2014-2015, la date est fixée au samedi 25 avril 2015, compatible avec le calendrier international et celui de la LNH.

Le Bureau Directeur approuve, en application de l'article 1.5 des règlements généraux, les règlements relatifs aux compétitions de la LFH pour 2013/2014 dont les modifications ont été adoptées par l'assemblée générale de la LFH du 24 mai 2013 :

1. Règlement particulier de la LFH,
2. Règlement coupe de la Ligue féminine,
3. Règlement médical LFH.

Conformément à l'article 12.6 du règlement intérieur fédéral, et sur proposition de Claude PERRUCHET, président, le Bureau Directeur approuve la désignation de Jean-Philippe DUBEDOUT à la Commission Nationale des Statuts et de la Règlementation.

Le Bureau Directeur autorise le Président à accorder à Claude SCARSI délégation pour le représenter auprès de la délégation unique du personnel (comité d'entreprise et délégués du personnel) de la FFHB et assurer à ce titre, en ses lieux et place, la présidence des réunions.

Précisément, la délégation porte notamment sur les missions suivantes :

- Préparer les réunions des membres de la délégation unique du personnel réunis en comité d'entreprise et en tant que délégués du personnel,
- Participer à l'élaboration de l'ordre du jour des réunions du comité avec le secrétaire ou, le cas échéant, élaborer seul l'ordre du jour en cas de désaccord avec le secrétaire lorsque la consultation est obligatoire (en vertu de la loi, d'une disposition réglementaire ou d'un accord collectif de travail),
- Convoquer et réunir les membres du comité,

- convoquer et réunir les délégués du personnel et, le cas échéant, établir l'ordre du jour,
- Animer les réunions du comité d'entreprise et les réunions de délégués du personnel,
- S'assurer du respect de l'ensemble des obligations d'informations et de consultation incombant au président de la FFHB,
- Contrôler les comptes rendu de réunion du comité d'entreprise à diffuser,
- Apporter les réponses écrites aux questions des délégués du personnel.

Michel JACQUET (et/ou son représentant dûment mandaté) pourra assister aux réunions du comité d'entreprise et de délégués du personnel, notamment en l'absence de Claude SCARSI.

Le Bureau Directeur confirme la décision adressée au CNOSF de la non-participation des Equipes de France aux Jeux Méditerranéens qui doivent se dérouler en Turquie fin juin et début Juillet 2013. Cette décision est liée aux conditions d'organisation de cette compétition.

L'annuaire fédéral 2013-2014 en cours de réalisation doit intégrer les conditions financières liées aux compétitions Inter comités, Inter ligues et Inter pôles. Alain KOUBI est chargé de la rédaction des parties financières. Philippe BANA et Alain JOURDAN fourniront les éléments de rédaction des nouveaux règlements de ces compétitions à joindre à l'Annuaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 40.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général